



**VILLEJUIF**  
Tout cède à notre union

DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**ARRÊTE DU MAIRE**

**OBJET** Numérotation du programme immobilier de 13 logements en accession et 1 commerce réalisé par la SCCV Les Écoles, sur la parcelle cadastrée section O numéro 7 : **62, AVENUE DE PARIS**

**LE MAIRE DE VILLEJUIF,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le plan annexé ;

**Vu** le permis de construire n° 094.076.22W1015, accordé à la SCCV Les Écoles pour la réalisation d'un immeuble de 13 logements et 1 commerce, avenue de Paris à Villejuif (Val-de-Marne) ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la numérotation de ce nouvel immeuble ;

**CONSIDÉRANT** la numérotation déjà existante ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** La numérotation de l'immeuble de 13 logements et 1 commerce réalisé par la SCCV Les Écoles, sur la parcelle O numéro 7 à Villejuif (Val-de-Marne), sera la suivante :

**62 AVENUE DE PARIS**

**ARTICLE 2 :** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ Direction générale des finances Publiques du Val-de-Marne
- ♦ Trésorerie municipale de Cachan
- ♦ Service du cadastre de Créteil
- ♦ Circonscription départementale d'action sanitaire & sociale
- ♦ Centre local de tri de la Poste de Villejuif
- ♦ Veolia Environnement
- ♦ France Télécom
- ♦ ENEDIS et ENGIE
- ♦ Caserne des pompiers de Villejuif
- ♦ Gendarmerie nationale de Chevilly-Larue
- ♦ Commissariat du Kremlin-Bicêtre
- ♦ Commissariat de Villejuif
- ♦ Institut national de la statistique et des études économiques Ile-de-France.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, et affiché.

Fait et arrêté en mairie, à Villejuif, le **13 JAN. 2025**

**Pierre GARZON**

Maire

Conseiller Départemental du Val-de-Marne



Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le  par le centre des impôts foncier suivant :  
ID : 094-219400769-20250113-AR\_002\_2025-AR

Département :  
VAL DE MARNE

Commune :  
VILLEJUIF

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Section : O  
Feuille : 000 O 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 07/01/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en  
©2022 Direction  
Publiques

Fonciers  
CADASTRE Centre des Finances  
Publiques 94037  
94037 CRETEIL CEDEX  
tél. 01 43 99 36 36 -fax  
sdif.creteil@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

**OBJET**

Numérotation du programme immobilier de 13 logements en accession et 1 commerce réalisé par la SCCV Les Écoles, sur la parcelle cadastrée section O numéro 7 : 62, AVENUE DE PARIS

